

POLOGNE – Future création de zones de cultures de PGM ?

Par Anne FURET

Publié le 13/02/2007

Le 13 février 2007, le Premier ministre polonais a signé la nouvelle "loi OGM", qui permet au ministre de l'Agriculture d'autoriser la création de zones de cultures de PGM [1]. Cette autorisation doit prendre en compte les oppositions des autorités locales mais le dernier mot appartient au ministre qui n'est pas contraint de motiver sa décision. Les distances prévues entre ces zones et les zones d'agriculture non-GM sont de 2500 m pour le colza, 2000 m pour la betterave [2], 1000 m pour le maïs et seulement 10 m pour le soja*. Cette disposition va à l'encontre des déclarations du ministre de l'Environnement, qui réaffirmait, début février, la volonté du Gouvernement de maintenir la Pologne comme région sans OGM. Le projet doit encore être adopté par le Parlement, à une date non connue.

[1] Newsweek Magazine, Poland 25 février 2007 et ICPPC

[2] cultures non autorisées dans l'UE

Adresse de cet article : https://infogm.org/article_journal/pologne-future-creation-de-zones-de-cultures-de-pgm/